



VILLE DE CHALONNES-SUR-LOIRE

PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE / PLAN MERCREDI

2023 / 2026

Délibération du conseil municipal n°2023-088

MAIRIE DE CHALONNES-SUR-LOIRE

Place de l'Hôtel de Ville

Tél : 02 41 74 10 81

Site internet : www.chalonnnes-sur-loire.fr

Table des matières

I. Contexte et éléments de diagnostic	3
<i>Le territoire et les écoles concernés.....</i>	<i>3</i>
II. Structures d'accueil de 0 à 25 ans à Chalonnes-sur-Loire	4
<i>Le Multi-accueil.....</i>	<i>4</i>
<i>Le Relais petite enfance.....</i>	<i>5</i>
<i>Les accueils de loisirs extrascolaires et périscolaires</i>	<i>5</i>
L'accueil de loisirs « Les Goulidons »	5
L'accueil de loisirs périscolaire	6
La pause méridienne	6
L'espace jeunesse « Le Spot »	7
III. Pilotage et coordination	8
<i>Les différentes instances.....</i>	<i>8</i>
<i>Les étapes de l'élaboration du projet</i>	<i>9</i>
<i>Les objectifs généraux développés</i>	<i>10</i>
<i>Les objectifs opérationnels complémentaires</i>	<i>11</i>
IV. Mise en œuvre du PEDT sur le territoire.....	12
V. Evaluation du PEDT	12
<i>La méthodologie d'évaluation</i>	<i>12</i>
Annexe : organisation de la semaine	15
Ecole du Petit Prince	15
Ecole Saint-Joseph.....	15
Ecole Joubert.....	15

I. Contexte et éléments de diagnostic

Chalonnnes-sur-Loire est une commune située dans le département du Maine-et-Loire, région Pays de la Loire. Cette ville de 6 500 habitants se trouve au cœur de l'Anjou, au sud-ouest d'Angers. Son territoire, situé en bord de Loire et dans le Val de Loire (qui est classé au Patrimoine mondial de l'UNESCO), est plutôt rural et la viticulture y est fortement implantée.

Le territoire et les écoles concernés

Le périmètre du Projet Éducatif de Territoire est circonscrit au territoire communal et s'adresse aux enfants et aux jeunes de 2 mois à 25 ans.

De nombreuses structures municipales existent pour accueillir les enfants de la petite enfance à la jeunesse, et pour conseiller les familles :

- Le multi-accueil collectif;
- Le relais petite enfance (RPE) ;
- L'accueil périscolaire ;
- L'accueil extrascolaire;
- L'espace jeunesse.

La Ville compte de nombreux services publics à destination des enfants, des jeunes et des familles :

- La médiathèque ludothèque ;
- Le service culturel ;
- L'école de musique intercommunale ;
- De nombreuses structures sportives.

Chalonnnes-sur-Loire accueille également des permanences CAF, PMI dans le cadre de France services par exemple.

Les écoles présentes à Chalonnnes-sur-Loire :

- L'école maternelle du Petit Prince est située 20bis rue du Marais, près de la Maison de l'Enfance. Elle accueille des enfants de TPS à la GS.
- L'école élémentaire Joubert est située 7 avenue Gayot. Elle accueille des enfants du CP au CM2 avec la particularité de compter une classe Ulis.
- L'école primaire Saint-Joseph est située 6 avenue du 11 Novembre. Elle accueille les enfants de PS au CM2.

Pour assurer la continuité éducative, la Ville dispose également de 2 collèges et une MFR :

- Collège public Saint-Exupéry ;
- Collège privé Saint-Joseph L'Armangé ;
- Maison familiale rurale (MFR).

La dynamique associative :

La commune dispose également d'un tissu associatif fort, qui donne la possibilité aux jeunes de s'épanouir en dehors des temps scolaires et périscolaires dans le cadre d'activités sportives, sociales ou culturelles.

La municipalité a non seulement une volonté forte de mise en place d'actions cohérentes et coordonnées, mais elle souhaite aussi formaliser un partenariat renforcé avec les différents acteurs institutionnels et locaux afin de pouvoir offrir des services en totale adéquation avec les besoins de nos enfants et de nos jeunes. Elle souhaite également être ainsi actrice d'une éducation partagée. L'objectif est de réunir, d'associer et de mobiliser les différents acteurs éducatifs au service de l'égalité des chances pour l'épanouissement et la réussite de chaque enfant.

La commune de Chalonnes-sur-Loire a la volonté de participer au développement dynamique d'un projet éducatif concerté pour renforcer la réussite scolaire, l'intégration et l'épanouissement de tous les jeunes et ainsi coopérer à une mission d'accès à l'autonomie.

C'est pourquoi la politique éducative conduite à l'échelle de la Ville s'attache à mettre en cohérence l'action de l'ensemble des co-éducateurs (enseignants, parents, agents petite enfance, enfance, jeunesse, intervenants associatifs...) au sein de ce Projet Educatif de Territoire et du plan mercredi.

II. Structures d'accueil de 0 à 25 ans à Chalonnes-sur-Loire

Le Multi-accueil

Le multi-accueil accueille des enfants de 2 mois à 3 ans. Il est destiné aux parents qui travaillent ou non, et s'adapte à toutes les situations qu'ils peuvent rencontrer au quotidien : mode de garde permanent, besoin d'un mode de garde d'urgence, emploi saisonnier, nouvel emploi, remplacement d'une assistante maternelle.

L'équipe du multi-accueil met en place des projets pour assurer :

- Un accueil de qualité ;
- Le respect du rythme de chaque enfant ;
- Le développement de son autonomie ;
- L'ouverture aux autres et vers l'extérieur ;
- L'accompagnement des parents dans leur rôle éducatif.

C'est un lieu de vie où l'enfant découvre différentes activités (motricité, peinture, chant, musique, pâtisserie) à son rythme, accompagné par des professionnels de la petite enfance.

Pour le multi-accueil collectif, l'accueil se fait de façon régulière par contrat de 1 à 5 jours par semaine (du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30) et de façon irrégulière, sans contrat, mais avec réservation (du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30).

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

Lieu d'accueil :

Maison de l'Enfance "Le Marais Enchanté", 5 rue des Tonneliers, 49290 Chalonnes-sur-Loire.

Le Relais petite enfance

Le relais petite enfance de Chalonnes-sur-Loire intervient sur la commune de Chalonnes-sur-Loire ainsi que sur la commune d'Ingrandes-Le-Fresne-sur-Loire. C'est un lieu d'information, de rencontre, et d'échanges au service des parents, futurs parents, assistants maternels ou de toute personne concernée par la petite enfance. Il a pour objectif principal la qualité de l'accueil de l'enfant.

Il propose :

- Aux parents et futurs parents :
 - Une information sur l'ensemble des modes d'accueil du jeune enfant ;
 - Des renseignements sur toutes les démarches administratives liées à l'emploi d'une assistante maternelle agréée ou garde à domicile (contrat de travail, droits et obligations en tant qu'employeur, aides financières...);
 - Une écoute et un accompagnement concernant l'accueil de l'enfant. Aux assistants maternels et autres professionnels de la petite enfance ;
 - Un soutien et accompagnement dans l'exercice de leur métier (rencontres et échanges d'expériences, soirées débat, information sur leur statut et leurs droits et obligations en tant que salarié...)
 - Une information sur les conditions d'accès et d'exercice des métiers de la petite enfance (assistant maternel, garde à domicile...).

- Aux enfants :

Un lieu de rencontre parents, enfants, assistants maternels. Ces temps collectifs constituent un temps d'éveil, de jeux et de socialisation pour les enfants.

Activités :

L'animatrice RPE propose des matinées rencontres et se tient disponible lors de permanences pour rencontrer les familles, les assistants maternels... Elle propose deux matinées par semaine sur chaque commune.

Lieu d'accueil sur Chalonnes-sur-Loire :

Maison de l'Enfance "Le Marais Enchanté", 5 rue des Tonneliers, 49290 Chalonnes-sur-Loire.

Les accueils de loisirs extrascolaires et périscolaires

L'accueil de loisirs « Les Goulidons »

Au-delà du temps scolaire, la politique éducative s'intéresse également aux activités extrascolaires et périscolaires. Ainsi, les enfants sont accueillis au sein de l'accueil de loisirs « Les Goulidons » tous les mercredis et pendant les vacances scolaires.

Cet accueil de loisirs représente un des principaux lieux de socialisation des enfants de 3 à 11 ans en dehors du temps scolaire et périscolaire. Les objectifs sont surtout d'offrir la possibilité à chacun de découvrir l'autre et les règles de vie en collectivité. Il s'agit également de développer la découverte et la pratique de différentes activités socioculturelles. En effet, les enfants de 3 à 11 ans peuvent profiter d'activités diversifiées, des ateliers socioculturels sont également proposés (éveil musical, danse...).

Horaires d'ouverture :

L'accueil de loisirs est ouvert le mercredi et lors des vacances scolaires de 9h à 17h. Inscription des enfants à la journée ou à la demi-journée avec ou sans repas.

De plus, il est proposé aux familles un temps d'accueil péricentre de 7h15 à 9h et de 17h à 18h45. Le tarif de cet accueil péricentre est identique à celui de l'accueil périscolaire.

Lieu d'accueil :

Les Goulidons, 917 chemin des Goulidons, 49290 Chalonnes-sur-Loire.

L'accueil de loisirs périscolaire

Accueil du matin et du soir :

L'accueil de loisirs périscolaire est une structure d'accueil ouverte aux enfants des écoles publiques et privées de Chalonnes dès lors que l'enfant est scolarisé jusqu'à la fin du cycle élémentaire.

Il prend en charge les enfants en dehors du temps scolaire chaque jour d'école avec une séquence le matin avec pédibus, une séquence méridienne incluant le repas et une séquence en fin de journée avec pédibus.

Les objectifs sont d'accueillir les enfants en respectant leurs rythmes de vie, leurs besoins et leurs envies et de permettre une transition en douceur entre la famille et la collectivité. C'est un lieu de détente, de loisirs, de repos, dans l'attente de l'ouverture de la journée scolaire le matin ou du retour en famille le soir.

Horaires et lieux d'accueil :

Pour les enfants de l'école maternelle du Petit Prince et de l'école Saint-Joseph : la Maison de l'Enfance (MDE) est ouverte du lundi au vendredi pendant la période scolaire, le matin du lundi au vendredi de 7h15 à 8h30.

Les horaires d'écoles sont variables le soir selon les écoles :

- Pour les enfants de l'école du Petit Prince : ils sont accueillis tous les soirs les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h30 à 18h45 dans les locaux de la Maison de l'Enfance, rue des Tonneliers. Un accueil court est également prévu au sein de l'école maternelle du Petit Prince le matin de 8h10 à 8h30.
- Pour les enfants de l'école maternelle Saint-Joseph : ils sont accueillis tous les soirs les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h30 à 18h45 dans les locaux de la Maison de l'Enfance, rue des Tonneliers.
- Les enfants de l'école élémentaire Joubert sont accueillis dans les locaux de la petite maison d'animation, 7 avenue Gayot, du lundi au vendredi le matin de 7h15 à 8h30. Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h20 à 18h45.
- Les enfants de l'école élémentaire Saint-Joseph sont accueillis dans les locaux de l'ancienne école de musique, 6 avenue Gayot, du lundi au vendredi le matin de 7h15 à 8h30 et le soir de 16h30 à 18h45.

La pause méridienne

Le service de pause méridienne fonctionne toute l'année scolaire pour les enfants des écoles publiques : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 12h à 13h40 pour les élèves de l'école élémentaire et de 12h10 à 13h50 pour les élèves de l'école maternelle.

Sur ce temps de pause, des animations sont proposées aux enfants, ils peuvent également se rendre à la petite maison d'animation. L'attention étant toujours portée sur le rythme de l'enfant, des temps de détente ou de relaxation sont également prévus.

Les repas des élèves des classes maternelles et élémentaires des écoles de Chalonnes-sur-Loire sont confectionnés par la cuisine centrale installée dans les locaux de la résidence autonomie « Soleil de Loire », sous la responsabilité du Centre Communal d'Action Sociale.

Les lieux de restauration et d'animation de pause méridienne sont les suivants :

ÉCOLE	GROUPE	RESTAURATION	ANIMATION
École maternelle du Petit-Prince	Groupe des Petits (enfants qui font la sieste)	Salle de restauration de l'école	Temps calme et sieste dans les salles de repos de l'école
École maternelle du Petit-Prince	Groupe des Grands (enfants sans sieste)	Salle de restauration au périscolaire de la MDE	Temps calme et animation à la Maison de l'Enfance
École élémentaire Joubert	Du CP au CM2	Salles de restauration et arts plastiques (CM2) à l'école Joubert ; 2 services	Temps calme et animations à l'école Joubert

L'espace jeunesse « Le Spot »

Le Spot – Espace Jeunesse – accueille votre enfant dès qu'il entre au collège.

Selon les jours et périodes de l'année, Le Spot propose :

- Du temps d'accueil « libre » qui permet d'utiliser les locaux et équipements (babyfoot, billard, matériel de sport, équipements informatiques et vidéo, outils pour bricolage, cuisine, espaces de détente...);
- Des activités encadrées sur la structure (atelier bricolage, cuisine, graff...);
- Des sorties (bowling, paintball, karting...);
- Des séjours sur le temps des vacances scolaires.

Les jeunes peuvent aussi (et cela est vivement souhaité) proposer des activités. Si elles sont réalisables, les animateurs apporteront le soutien nécessaire à la réalisation. Adhérer au Spot permet aussi de participer aux activités proposées par les communes de Chaudefonds-sur-Layon, Rochefort-sur-Loire, Saint-Aubin-de-Luigné et Dénéé avec lesquelles Chalonnes a engagé un partenariat, avec en particulier la mise en place d'une grille tarifaire commune.

Le Spot accompagne également les jeunes dans leur projet entre 18 et 25 ans : séjours, autofinancement, pour un projet (voyage, création d'un évènement culturel...), le Spot propose un accompagnement dans la préparation ou la recherche de financements et la structure peut alors être utilisée en dehors des horaires d'ouverture (réunions, répétitions...).

Horaires d'ouverture :

- Périodes scolaires : le mercredi et le samedi de 14h à 18h ;
- Vacances scolaires : du lundi au vendredi de 14h à 18h.

Lieu d'accueil :

Structure jeunesse « Le Spot », avenue Laffon de Ladebat, 49290 Chalonnes-sur-Loire.

III. Pilotage et coordination

Les différentes instances

- **Le comité de pilotage :**

Le comité de pilotage est composé de Madame la Maire, l'adjointe à la petite enfance et à l'enfance, le conseiller délégué aux affaires scolaires et à la jeunesse, ainsi que la directrice Enfance, Jeunesse et Vie Sociale. Ce comité de pilotage fixera les objectifs politiques à l'enfance-jeunesse sur la commune de Chalonnes-sur-Loire. Il est légitime dans la priorisation des intentions éducatives .

- **Le groupe de travail politique:**

Ce groupe de travail politique est composé d'un groupe d'élus volontaires de la majorité actuelle. Ces élus ont travaillé sur les valeurs politiques à développer sur la commune pour les trois prochaines années selon différents axes, thématiques.. Les propositions ont été présentées au comité de pilotage puis au groupe partenarial afin de croiser les idées.

- **Le groupe partenarial :**

Le groupe partenarial est composé des responsables des services de la collectivité ayant un lien avec la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, les représentants de parents d'élèves des 3 écoles, les 3 directeurs d'école, les 2 responsables des collèges, la MFR, la chargée de conseil et de développement de la CAF, un représentant de l'éducation nationale, l'espace de vie sociale.

Ce groupe se réunira pour échanger et travailler sur la mise en œuvre des objectifs politiques au service de l'enfance du territoire de Chalonnes-sur-Loire.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet éducatif territorial, l'ensemble des acteurs intervenant sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires partagent des objectifs éducatifs communs regroupés selon un axe principal et les quatre orientations décrites ci-dessous.

Suite au travail des différentes instances, l'axe principal fixé pour les 3 années scolaires à venir sera le suivant : **« Favoriser l'épanouissement et le développement de l'enfant et du jeune de 0 à 25 ans, nos futurs citoyens chalonnais ! »**

Les étapes de l'élaboration du projet

Novembre 2022	Bilan et évaluation du PEDT 2020-2023 : enquête, entretien, réunion de travail avec les partenaires.
Décembre 2022	Réflexion sur la méthode de travail pour la mise en place du PEDT 2023-2026 : écriture de la note de cadrage, création des instances de travail, premier COPIL.
15 décembre 2022	Rencontre du groupe politique pour amorcer une première discussion sur les orientations politiques pour les trois prochaines années.
Janvier 2023	COPIL : validation de la note de cadrage pour passage en réunion de pôle, compte-rendu du groupe de travail politique du 15/12/2022, présentation des objectifs politiques enfance-jeunesse suite à la réunion de décembre. Préparation de la réunion de groupe des partenaires.
Mars 2023	Rencontre avec tous les acteurs du groupe éducatif → Groupe partenarial : présentation - définition du PEDT, l'historique, l'organisation et de la méthode mise en place pour la réalisation de ce dernier. Mise en place d'un forum afin d'échanger et de créer du lien sur les thématiques choisies par le groupe politique répondant à ces trois axes <u>Favoriser - Epanouir - Protéger</u> : ALIMENTATION - SANTE/SPORT - CITOYENNETE - CULTURE/ENVIRONNEMENT - VIVRE ENSEMBLE – NUMERIQUE.
Avril 2023	Rédaction des objectifs généraux, des moyens...
Mai 2023	Présentation en commission SEJA.
Juin 2023	Présentation aux partenaires des objectifs définis pour les trois prochaines années, échanges sur la mise en place du PEDT entre tous les acteurs. Passage au conseil municipal pour validation puis contractualisation.

Les objectifs généraux développés

1. Assurer la continuité, la complémentarité et la cohérence des différents temps éducatifs, à travers une coopération renforcée entre les acteurs

L'enfant se construit sur différents lieux (à la maison, à l'école, dans les structures périscolaires et extrascolaires, dans les associations, dans la ville...), sur différents temps (pendant le temps de la classe, avant et après l'école ou sur son temps libre...), avec différents partenaires (parents, enseignants, agents municipaux, associations, clubs...), mais aussi par les échanges et la confrontation avec les enfants de son âge.

Les actions développées dans le cadre du projet recherchent ainsi la cohérence et la meilleure articulation possible entre les différents temps de l'enfant (scolaires, périscolaires, familiaux et temps libres) et entre les différents acteurs (scolaires, périscolaires et extrascolaires). La complémentarité entre les acteurs de l'éducation est recherchée pour que chaque enfant puisse disposer d'une offre adaptée à ses besoins (par exemple : travail sur des thèmes similaires, mais selon des approches différentes).

Les différentes instances mises en place pour le suivi du PEDT seront également des lieux de travail favorisant la coopération entre les acteurs et la bonne articulation entre les actions éducatives. Il faut renforcer la communication entre les différents partenaires afin d'être cohérents et de travailler dans un même sens pour l'enfant (création de mailings, mise en place d'une bannette de transmission, etc.).

2. Contribuer à l'épanouissement de l'enfant et du jeune et à son ouverture sur le monde

Le développement de l'enfant s'effectue en répondant à ses besoins physiologiques et psychologiques. Il faut donner la possibilité à l'enfant de s'épanouir physiquement et moralement à travers des activités motrices dès le plus jeune âge.

La mise en place d'activités culturelles va permettre l'ouverture d'esprit en développant le sens critique et la créativité. La valorisation du patrimoine chalonais doit se faire à travers des actions, des événements partagés par différents partenaires de l'éducation de l'enfant (école, famille, structures périscolaires et extrascolaires).

3. Contribuer à la protection de tous

Le bien-être des enfants est à la fois physique et moral. La santé doit être au cœur des préoccupations pour l'ensemble des acteurs.

En sensibilisant par des actions sur des thématiques comme l'alimentation, le harcèlement, les violences... en développant des initiatives sur l'alimentation au goût par exemple. Il est important de faire prendre conscience, par des activités ludiques et par la connaissance des dangers de la société. Il est primordial d'accentuer des actions autour de la prévention.

4. Favoriser l'apprentissage de la vie citoyenne et du vivre ensemble

Les actions éducatives mises en place dans le cadre du PEDT doivent également permettre à l'enfant d'acquérir le sens de l'intérêt public et de la responsabilité personnelle et collective afin qu'il puisse s'intégrer pleinement dans la société dans laquelle il vit. Il importe de préparer chaque enfant à avoir une vie individuelle dans la société, et de l'élever dans l'esprit des idéaux proclamés dans la Charte des Nations Unies, en particulier dans un esprit de paix, de dignité, de tolérance, de liberté, d'égalité et de solidarité.

La poursuite d'actions comme le conseil municipal des enfants et le conseil municipal des jeunes est un moyen pour les amener à se questionner sur ces valeurs ainsi que sur le handicap. Dans le cadre des actions éducatives, périscolaires et extrascolaires, une attention particulière est portée au quotidien sur l'environnement, sur le développement durable et sur l'écocitoyenneté.

La participation à la vie locale, aux manifestations organisées par la commune ou par les différentes associations, contribue également à l'atteinte de cet objectif.

Les objectifs opérationnels complémentaires

Ces objectifs sont complémentaires aux objectifs généraux développés pour les trois prochaines années. Ils sont indispensables pour l'accueil des enfants et nous souhaitons les préciser et les mettre en avant.

1. Favoriser le vivre ensemble et la socialisation dès le plus jeune âge

- En créant des réalisations collectives ;
- En multipliant les temps de rencontres ;
- En faisant découvrir d'autres lieux (médiathèque, ludothèque, etc.).

2. Favoriser l'autonomie

- En ayant du matériel et des espaces adaptés pour évoluer sans l'aide de l'adulte ;
- En laissant le choix à l'enfant des activités ;
- En le responsabilisant.

3. Respecter le rythme et les besoins

- En accompagnant et en formant les équipes de professionnels ;
- En adaptant l'organisation sur certains temps ;
- En adaptant les temps selon les besoins (sieste, activités...).

IV. Mise en œuvre du PEDT sur le territoire

Comme indiqué précédemment, la commune de Chalonnes-sur-Loire dispose depuis de nombreuses années d'un dispositif éducatif de qualité. Aussi, le PEDT s'appuie largement sur les actions déjà existantes sur le territoire pour les adapter au contexte d'organisation du temps scolaire, tout en cherchant l'amélioration continue de l'action éducative territoriale.

Il n'en reste pas moins que toutes les autres actions déjà existantes sur le territoire sont évidemment poursuivies et rentrent dans le champ du PEDT.

V. Evaluation du PEDT

L'évaluation du PEDT constitue, comme dans toutes démarches de projet, un enjeu majeur partagé par l'ensemble des partenaires. Elle est nécessaire à la cohérence de la politique éducative sur le territoire.

La méthodologie d'évaluation

Le PEDT s'inscrit nécessairement dans une temporalité qui n'est pas celle de l'immédiateté. Faire de l'éducation un vecteur du développement du territoire demande du temps, de la stabilité et de la continuité. Ainsi, il n'a pas été souhaité de figer dès à présent un système d'évaluation rigide qui s'imposerait ensuite à l'ensemble des acteurs éducatifs. L'évaluation relève en effet d'un travail des partenaires en commun.

Idéalement le groupe se réunira deux fois par an.

Les indicateurs ainsi établis devront permettre aux instances de piloter collectivement le projet territorial.

OBJECTIFS GENERAUX	MOYENS
1. Assurer la continuité, la complémentarité et la cohérence des différents temps éducatifs, à travers une coopération renforcée entre les acteurs	<ul style="list-style-type: none"> • En partageant les projets d'école et des temps forts communs ; • En renforçant la coéducation par le biais de projets communs ; • En ayant une offre attractive, diversifiée et adaptée pour toutes les tranches d'âges sur le territoire du PEDT ; • En mettant en place un support de présentation de l'offre globale présence des enfants aux activités. <p><i>Exemples d'indicateurs</i> : fréquence des réunions du groupe projet, taux de participants aux portes ouvertes, parents plus informés qu'avant, bonne couverture des temps libres de l'enfant par l'offre éducative...</p>
2. Contribuer à l'épanouissement de l'enfant et du jeune et à son ouverture sur le monde	<ul style="list-style-type: none"> • En favorisant l'accès à la culture ; • En favorisant le développement physique et mental ; • En impliquant les acteurs aux événements de la Ville ; • En développant la connaissance du patrimoine chalonais. <p><i>Exemples d'indicateurs</i> : nombre de pass Culture distribués ainsi que le taux d'utilisation, nombre d'activités consacrées au bien-être et à la santé physique, nombre de demandes de formation des agents concernant de nouvelles activités...</p>
3. Contribuer à la protection de tous	<ul style="list-style-type: none"> • En sensibilisant à l'équilibre alimentaire ; • En sensibilisant aux violences et au harcèlement ; • En formant et en sensibilisant les équipes et les différents acteurs sur la santé mentale, le handicap, l'alimentation, les nouveaux schémas parentaux. <p><i>Exemples d'indicateurs</i> : nombre d'enfants participant aux actions sur les thématiques, nombre de demandes de formation concernant ces thématiques.</p>
4. Favoriser l'apprentissage du vivre ensemble et de la citoyenneté	<ul style="list-style-type: none"> • En mettant en place des actions permettant l'apprentissage de la citoyenneté et de l'environnement ; • En favorisant les rencontres intergénérationnelles ; • En développant les actions sur l'environnement ; • En sensibilisant sur nos pratiques de consommations alimentaires, de déchets, d'énergie... <p><i>Exemples d'indicateurs</i> : taux de participation aux actions concernant l'environnement, nombre d'activités intergénérationnelles, nombre d'actions du CME et du CMJ...</p>

OBJECTIFS OPERATIONNELS	MOYENS
1. Favoriser l'autonomie	<ul style="list-style-type: none"> • En ayant du matériel et des espaces adaptés pour évoluer sans l'aide de l'adulte ; • En laissant le choix à l'enfant / au jeune ; • En le responsabilisant dans la vie quotidienne. <p><i>Exemples d'indicateurs</i> : nombre de volontaires pour aider ou avoir une responsabilité, nombre d'enfants faisant des activités libres.</p>
2. Respecter le rythme et les besoins	<ul style="list-style-type: none"> • En accompagnant et en formant les professionnels ; • En adaptant l'organisation sur certains temps de la journée ; • En adaptant les temps selon le comportement de l'enfant. <p><i>Exemples d'indicateurs</i> : nombre de professionnels formés, fréquence des modifications, aménagement des plannings...</p>
3. Favoriser la socialisation dès le plus jeune âge	<ul style="list-style-type: none"> • En créant les réalisations collectives ; • En multipliant les temps de rencontres ; • En faisant découvrir des lieux différents. <p><i>Exemples d'indicateurs</i> : nombre de réalisations collectives, fréquence des modifications, aménagement des espaces, nombre d'actions proposées en dehors des structures, activités intergénérationnelles...</p>

Annexe : organisation de la semaine

Ecole du Petit Prince

Horaires	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h15-8h30	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil de loisirs extrascolaire <i>Les Goulidons</i>	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire
8h30-12h10	Classe	Classe		Classe	Classe
12h10-13h50	Pause méridienne	Pause méridienne		Pause méridienne	Pause méridienne
13h50-16h30	Classe	Classe		Classe	Classe
16h30-18h45	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire		Accueil périscolaire	Accueil périscolaire

Ecole Saint-Joseph

Horaires	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h15-8h45	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil de loisirs extrascolaire <i>Les Goulidons</i>	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire
8h45-12h	Classe	Classe		Classe	Classe
12h-13h30	Pause méridienne	Pause méridienne		Pause méridienne	Pause méridienne
13h30-16h30	Classe	Classe		Classe	Classe
16h30-18h45	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire		Accueil périscolaire	Accueil périscolaire

Ecole Joubert

Horaires	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h15-8h30	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil de loisirs extrascolaire <i>Les Goulidons</i>	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire
8h30-12h	Classe	Classe		Classe	Classe
12h-13h40	Pause méridienne	Pause méridienne		Pause méridienne	Pause méridienne
13h40-16h20	Classe	Classe		Classe	Classe
16h20-18h45	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire		Accueil périscolaire	Accueil périscolaire